



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 novembre 2018

Objet : **SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (ADEF)**

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 novembre 2018

**PRESENTS :** Mmes. BELIN DI STEPHANO, BOUCHAUD, CAMPANALE, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND

Présents : 20

Absents : 9

Votants : 23

MM. BESSY, BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GERARDO, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

**ABSENTS :** Mmes. BARNOLA (pouvoir à Mme. GROS), BOURDARIAS, CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), DEPETRIS, FRAGOLA, GODEFROY.  
MM. GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), GAY, LE PENDEVEN.

Mme. Françoise BOUCHAUD a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L1611-4 et L2311-7,

Monsieur le conseiller délégué à l'économie, au commerce, à l'emploi et à l'insertion rappelle la volonté affirmée depuis 2007 de la commune de soutenir l'action menée par l'ADEF (association loi 1901 pour le Développement de l'Emploi et de la Formation) en faveur de l'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'une subvention couvrant une partie de leur loyer et des charges afférentes.

L'association a pour projet social de favoriser l'accès à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés sociales et / ou professionnelles. Elle utilise le monde économique dans une finalité sociale. Elle participe au développement local du Grésivaudan et contribue à faire évoluer le regard des acteurs économiques sur les publics en difficulté.

L'association compte 8 salariés permanents et 218 salariés en insertion en 2017. Elle a proposé 55 000 heures de travail. 61 salariés en insertion sont sortis de l'ADEF dont 69 % en « sorties dynamiques » (emploi durable ou emploi de transition)

Considérant l'engagement de la commune à maintenir l'activité de l'association dans le local situé 50 Impasse Moissan, afin de poursuivre un accueil et un accompagnement de proximité (local occupé par celle-ci depuis 2014, et dont le bailleur est l'OPAC),

Suite à la réflexion menée dans le cadre de la commission finances et relations économiques le 12 octobre 2018, après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 7000 € à l'association ADEF.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 07 décembre 2018

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

